



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**

Le **10 avril** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCAATION

27/03/24

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :

PRESENTS :

VOTANTS :

17

13

15

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Marie-Claude CRESPIN(+1), Catherine GAUTIER(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA(+1), Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, Christine JAMET, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : madame Laurence BARTHELEMI représentée par madame Catherine GAUTIER, monsieur Pascal FRANCK représenté par madame Marie-Claude CRESPIN, madame Nicole JAMET représentée par madame Evelyne TESTA.

Absente : madame Nathalie BARROIS.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

VU le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12 ;

VU la délibération n°2023/12 du Conseil d'administration du CCAS du 29 mars 2023, approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 ;

AYANT ENTENDU l'exposé des conditions d'exécution du budget du CCAS pour l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT la présentation du budget primitif de l'exercice 2023, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Trésorier municipal ;

CONSIDERANT que monsieur Pierre-Edouard EON, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDERANT que les résultats des différentes sections budgétaires se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : - 3 952,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 7 678,81 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le 23-04-2024, le Président s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Sous la présidence de madame Marie-Claude CRESPIN, Vice-présidente du CCAS.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à LA MAJORITE,

ADOpte le compte administratif 2023 tel que présenté ci-avant.

APPROUVE le résultat 2023 et le report des résultats sur le budget primitif 2024 comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Section de fonctionnement	- 3 952,52 €
Section d'investissement	7 678,81 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 11 avril 2024

La Secrétaire de séance,



D. Goussencourt
Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS



Pour le Président et par délégation,
En vertu de l'arrêté n°2020/01

M. C. Crespin
Marie-Claude CRESPIN
Vice-présidente du CCAS

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**Annexe à la délibération n°2024/12**

Conformément à la circulaire C2015-12-46 de la préfecture du Val d'Oise, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, la loi NOTRe, crée, par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Parmi les dispositions, il est indiqué qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

=====

Le compte administratif est la troisième étape de la procédure budgétaire.

Après le vote du budget primitif qui fait état des prévisions tant en dépenses qu'en recettes pour l'année et le vote des décisions modificatives qui sont des documents d'ajustement des prévisions par rapport à la réalité, le compte administratif est un document de synthèse établi a posteriori par l'ordonnateur (le Président du CCAS). C'est donc un compte de résultats qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice.

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES

En termes de dépenses, le compte administratif 2023 traduit une activité en hausse

DEPENSES	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Evolution 2022/2023
011 - Charges à caractère général	161 425.23 €	194 230.00 €	204 807.70 €	26.87%
012 - Charges de personnel et assimilé	285.00 €	300.00 €	90.00 €	-33.33%
65 - Autres charges de gestion courante	21 572.42 €	36 150.00 €	21 150.00 €	-1.96%
022- Dépenses imprévues		69.95 €		
042 - Opérations d'ordre (section à section)	393.04 €	394.00 €	393.82 €	0.20%
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	183 675.69 €	231 143.95 €	226 541.52 €	23.34%

2.1.1 Des charges à caractère général en hausse

L'augmentation des dépenses au chapitre 011 est principalement liée au service dédié à l'alimentation et à la veille sociale (portage et foyer), à la sortie des familles et à l'ACEPE.

- L'accès à un service dédié à l'alimentation et à la veille sociale

En 2023 les dépenses liées au portage des repas sont de 80 000,00 €, pour un budget primitif de 80 000,00 € et une décision modificative de 7 265,83 €.

Le nombre de repas livrés a augmenté, passant de 4 674 à 6 595, soit 549 repas mensuels pour 36 personnes inscrites à ce service.

Les bénéficiaires sont répartis en 7 couples et 22 personnes seules représentant 12 hommes et 24 femmes.

Les repas au foyer, souvent associés à un atelier, sont des moments de convivialité qui luttent contre l'isolement des seniors et contribuent également au maintien à domicile.

Les dépenses réalisées en 2023 de 18 414,39 € sont nettement supérieures au BP voté de 14 900,00 €, soit +23,59%.

Les repas au foyer organisés trois fois par semaine hormis pendant les vacances scolaires, bénéficient à 50 inscrits pour une moyenne de 203 repas mensuels, soit 2032 repas annuels contre 1 546 repas pour l'année 2022.

La moyenne des fréquentations représente : 15 bénéficiaires le mardi, 23 le jeudi et 25 le vendredi.

Pour l'année 2023, les prix facturés par le prestataire Saveurs et Vie sont les suivants :

- 12,03 € le repas en formule complète (repas du midi et collation du soir)
- 9,06 € le repas servi au foyer.

- Les sorties familles

Deux sorties à la mer intergénérationnelles ont été organisées cet été pour les familles et les seniors pour une dépense de 6 157,93 € contre 2 600,00 € budgétés. A l'origine, une seule sortie à la mer avait été prévue en juillet à Trouville-sur Mer et devant le succès rencontré, il a été décidé de renouveler l'opération au mois d'août au Touquet. Ces deux sorties ont permis à 224 personnes (103 enfants et 121 adultes) de passer une journée au bord de la mer.

- L'ACEPE

Le budget voté pour l'ACEPE était de 10 000,00 € en 2023, comprenant les interventions de 2 psychologues pour 6 mois. Il a été décidé de reconduire l'action d'une psychologue pour le 2^e semestre, soit un coût total annuel de 17 529,55. Pour 2024, il est proposé l'intervention d'une psychologue, soit la somme de 15 453,00 €.

2.1.2 Des charges de gestion courante en baisse

- Des subventions conformes au vote du budget

Le CCAS œuvre en direction de différents publics fragiles en subventionnant les associations suivantes :

- Secours populaire : 4 500,00 €
- Fonds de solidarité logement : 1 500,00 €
- Vie : 3 000,00 €
- JALMAVL : 300,00 €
- APED : 1 350,00 €
- La Maison des Tulipes : 350,00 €
- Le club des aînés : 800,00 €
- Secours catholique : 500,00 €
- ATD Quart-Monde : 500,00 €
- UNAFAM : 350,00 €

Soit un total de 13 150,00 € voté en 2023.

- Une augmentation des dépenses d'un des prestataires liés à la solidarité

APUI Les Villageoises a accueilli un Mérysiens depuis le mois de juin 2022. L'association a augmenté sa cotisation journalière de 5,48 € à 6,85 €, le budget des dépenses est donc de 2 500,00 € pour 2023 au lieu des 2 000,00 € budgétés.

En 2023, le montant des dépenses pour Familles Services s'élève à la somme de 5 499,75 € pour 17 personnes en moyenne sur l'année, soit une fréquentation et donc des dépenses qui se sont stabilisées en 2023, après la nette diminution de 2022 par rapport à 2021.

- Focus sur les aides diverses

Le CCAS vient en aide aux administrés qui le sollicitent et dont la situation financière le justifie.

Depuis quelques années le montant budgété est supérieur au montant réalisé. Par ailleurs par sécurité, de façon à pouvoir verser des aides aux administrés le nécessitant en attendant le vote du budget de l'année d'après, des rattachements ont été réalisés.

Or, la Trésorerie Principale qui a considéré qu'en 2022, les montants rattachés étaient trop excessifs, a procédé à une opération d'apurement, procédant à l'annulation de tous les mandatements.

Au réel, pour l'année 2023 le montant total des aides financières allouées s'est élevé à la somme de 4 750,00 € réparties comme suit :

- 1 100,00 € au titre de l'aide au chauffage au bénéfice de 12 ménages
- 3 650,00 € au titre des aides facultatives

La mise en œuvre du Règlement Intérieur des Aides Facultatives au dernier trimestre 2023 permettra de mieux répondre aux besoins des Mérysiens en 2024.

CTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES

Comme expliqué pour le compte de gestion, le compte administratif présente en écritures comptables un résultat moins bon que le réel, au regard des écritures de régies non remontées par la Trésorerie Principale dans les délais impartis pour clôturer l'année budgétaire 2023.

La totalité de ces écritures sera reprise au titre du budget 2024.

RECETTES	NATURE COMPTABLE	BP 2023(DM incluse)	REALISE 31 12 2023	MONTANT CA 2023
Report résultat N-1	2	33 679.95 €	33 679.95 €	33 679.95 €
sous total		33 679.95 €	33 679.95 €	33 679.95 €
PORTAGE REPAS	706	49 000.00 €	50 348.68 €	37 214.57 €
REPAS AU FOYER SENIORS	706	11 500.00 €	14 556.40 €	10 264.53 €
ATELIERS	706	3 614.00 €	3 409.00 €	2 908.00 €
SEMAINE BLEUE	706	3 000.00 €	3 876.00 €	3 876.00 €
VOYAGE	706	28 000.00 €	22 754.00 €	22 754.00 €
SORTIE DES FAMILLES	706	350.00 €	811.00 €	811.00 €
REVEILLON SOLIDAIRE	706	2 000.00 €	1 350.00 €	- €
sous total produits de services		97 464.00 €	97 105.08 €	77 828.10 €
AUTRES PRODUITS	75	310 ,15 €	- €	2 200.95 €
CONFERENCE DES FINANCEURS	7473	10 985,73 €	12 686.00 €	8 880.00 €
SUBVENTION COMMUNALE	7474	100 000.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €
sous total subventions		111 295,88 €	112 686.00 €	111 080.95 €
TOTAL		242 439,83 €	243 471.03 €	222 589.00 €
Résultat 2023			1 031.20 €	- 3 952.52 €

Le résultat des recettes effectivement réalisées est excédentaire de 1 031,20 € par rapport au budget prévisionnel, en raison de la prise en charge financière d'un certain nombre d'actions par la Conférence des Financeurs.

En ce qui concerne les produits de service, les résultats globaux sont conformes au BP, hormis pour les recettes du foyer et des sorties familles.

2.2.1 L'autonomie des seniors

- La restauration

- Repas au portage

Le réalisé des recettes pour 2023 s'élève la somme de 50 348,68 €, conforme au prévisionnel.

- Repas au foyer

Les 203 repas mensuels servis au foyer sont en augmentation, générant des recettes à hauteur de 14 556,40 €, soit 3 056,40 € de plus que votés lors du BP.

- Les ateliers

Le réalisé 2023 indique des recettes au titre des ateliers un peu plus faibles que l'estimation évaluée pour le BP 2023, la participation moyenne de 6,6 personnes par atelier.

- Voyage

Les recettes 2023 pour le voyage annuel des seniors s'élèvent à la somme de 23 022,15 €

(22 754,00 € +268,15 € au titre du remboursement d'une annulation en cours de séjour) soit en deçà du prévisionnel qui était de 28 000,00 €. Le nombre de participants basé sur 60 était de 51, dont 2 accompagnatrices.

La subvention de l'ANCV a concerné 14 participants pour 2 716,00 €, soit 194,00 € par personne.

s actions de solidarité

- Les sorties familles intergénérationnelles

Ces activités sont proposées au tarif de 2,00 € par enfant et 5,00 € par adulte. Le montant total des recettes s'élève à la somme de 811,00 €, deux sorties ayant été organisées au lieu d'une prévue initialement.

- Le réveillon solidaire

Le budget prévisionnel du réveillon solidaire a été établi sur la base de 40 participants. Or, les participants ont été au nombre de 30 au tarif de 50,00 € pour les Mérysiens et 100,00 € pour les non Mérysiens.

2.3 SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement ne présente aucune écriture réelle, hormis les écritures liées aux amortissements pour du matériel de bureau, informatique et du mobilier :

RECETTES	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023
040-Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	393.04 €	394.00 €	393.82 €
001 - Solde d'exécution	6 891.95 €	7 284.99 €	7 284.99 €
TOTAL	7 284.99 €	7 678.99 €	7 678.81 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - CCAS DE
MERY SUR OISE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26950079900011

POSTE COMPTABLE : 095012

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL CCAS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

ss autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
D2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	18

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

RY SUR OISE - BUDGET PRINCIPAL CCAS - CA 2023

095269500799-20240423-2-DE

Réception par le Préfet : 23-04-2024

Publication le : 23-04-2024

e INSEE
95012394CCAS DE MERY SUR OISE
BUDGET PRINCIPAL CCASCA
2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**II****A1****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	226 541,52	G	188 909,05
	Section d'investissement	B	0,00	H	393,82
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	33 679,95
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	7 284,99
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	226 541,52	= G+H+I+J	230 267,81
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	226 541,52	= G+I+K	222 589,00
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	7 678,81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	226 541,52	= G+H+I+J+K+L	230 267,81

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Libellé		Dépenses engagées non mandatées	Publication le : 23-04-2024 Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	207 226,15	186 172,38	18 635,32	0,00	2 418,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	300,00	190,00	0,00	0,00	110,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	36 150,00	17 968,89	3 181,11	0,00	15 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		243 676,15	204 331,27	21 816,43	0,00	17 528,45
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	69,95				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		243 746,10	204 331,27	21 816,43	0,00	17 598,40
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	394,00	393,82			0,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		394,00	393,82			0,18
TOTAL		244 140,10	204 725,09	21 816,43	0,00	17 598,58
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 464,00	77 828,10	0,00	0,00	19 635,90
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	112 686,00	108 880,20	0,00	0,00	3 805,80
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		210 150,00	186 708,30	0,00	0,00	23 441,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	310,15	2 200,75	0,00	0,00	-1 890,60
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		210 460,15	188 909,05	0,00	0,00	21 551,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		210 460,15	188 909,05	0,00	0,00	21 551,10
Pour information		(3) 33 679,95				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	394,00	393,82		0,18
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	394,00	393,82		0,18
	TOTAL	394,00	393,82	0,00	0,18

Réception par le Préfet : 23-04-2024

Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Publication le : 23-04-2024	Crédits annulés
			Restes à réaliser au 31/12	
Pour information	(2) 7 284,99			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	204 807,70		204 807,70
012	Charges de personnel, frais assimilés	190,00		190,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 150,00		21 150,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	393,82	393,82
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		226 147,70	393,82	226 541,52
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

11

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	77 828,10		77 828,10
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	108 880,20		108 880,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 200,75	0,00	2 200,75
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		188 909,05	0,00	188 909,05
Pour information				33 679,95
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		393,82	393,82
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	393,82	393,82
Pour information				7 284,99
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	207 226,15	186 172,38	18 635,32	0,00	2 418,45
604	Achats d'études, prestations de services	141 357,31	123 712,59	17 565,32	0,00	79,40
60623	Alimentation	300,00	214,32	0,00	0,00	85,68
60628	Autres fournitures non stockées	215,02	113,89	0,00	0,00	101,13
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	13 989,98	13 934,86	0,00	0,00	55,12
6232	Fêtes et cérémonies	41 992,33	39 297,64	970,00	0,00	1 724,69
6247	Transports collectifs	8 861,51	8 504,23	0,00	0,00	357,28
6281	Concours divers (cotisations)	410,00	394,85	0,00	0,00	15,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	300,00	190,00	0,00	0,00	110,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	300,00	190,00	0,00	0,00	110,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	36 150,00	17 968,89	3 181,11	0,00	15 000,00
6562	Aides	15 000,00	-435,91	435,91	0,00	15 000,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	13 150,00	13 150,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	8 000,00	5 254,80	2 745,20	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		243 676,15	204 331,27	21 816,43	0,00	17 528,45
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	69,95				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		243 746,10	204 331,27	21 816,43	0,00	17 598,40
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	394,00	393,82			0,18
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	394,00	393,82			0,18
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		394,00	393,82			0,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		394,00	393,82			0,18
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		244 140,10	204 725,09	21 816,43	0,00	17 598,58
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 464,00	77 828,10	0,00	0,00	19 635,90
706	Prestations de services	97 464,00	77 828,10	0,00	0,00	19 635,90
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	112 686,00	108 880,20	0,00	0,00	3 805,80
7473	Participat° Départements	12 686,00	8 880,20	0,00	0,00	3 805,80
7474	Participat° Communes	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		210 150,00	186 708,30	0,00	0,00	23 441,70
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	310,15	2 200,75	0,00	0,00	-1 890,60
7713	Libéralités reçues	42,00	42,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 890,60	0,00	0,00	-1 890,60
7788	Produits exceptionnels divers	268,15	268,15	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		210 460,15	188 909,05	0,00	0,00	21 551,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		210 460,15	188 909,05	0,00	0,00	21 551,10
Pour information		33 679,95				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	394,00	393,82		0,18
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	239,00		-239,00
28184	Mobilier	0,00	95,04		-95,04
28188	Autres immo. corporelles	394,00	59,78		334,22
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		394,00	393,82		0,18
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		394,00	393,82		0,18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		394,00	393,82	0,00	0,18
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		7 284,99			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

Cet état ne contient pas d'information.

CCAS DE MERY SUR OISE – BUDGET PRINCIPAL CCAS – CA – 2023

Publication le : 23-04-2024

IV ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES :

Pour : 16

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 27 mars 2024

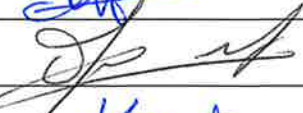
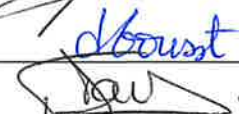
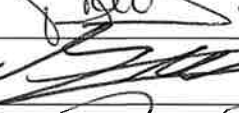
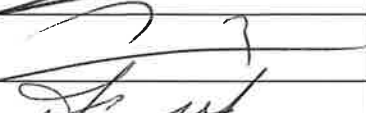
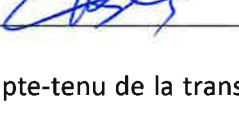
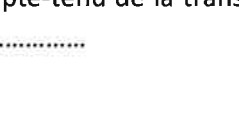
Présenté par Monsieur Pierre-Edouard EON, Président

A Méry-sur-Oise, le 10/04/24

Délibéré par le Conseil d'administration de Méry-sur-Oise, réuni en session.

A Méry-sur-Oise, le 10 avril 2024

Les membres de l'assemblée délibérante.

BARROIS Nathalie	
BARHTELEMI Laurence	
CRESPIN Marie-Claude	
DE GOUSSENCOURT Dominique	
DOUTRELEAU Véronique	
DURIEUX Jérôme	
EON Pierre-Edouard	
FRANCK Pascal	
GAUTIER Catherine	
IMBERT Stéphane	
JAMET Christine	
JAMET Nicole	
JOUNEAU Nathalie	
METAYER Françoise	
MONTAIGNE Philippe	
PECQUEUX Estelle	
TESTA Evelyne	

Certifié exécutoire par Monsieur Pierre-Edouard EON, Président, compte-tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le